



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal Du 26 Mars 2015

Étaient présents : P Guillaume, P Nadau, ML Broueilh, E Coulom-Toye, JM Dellac O Memain, Th Lassalle-Carrere S Ducos, Y Lafon, J Places.

Absents excusés : C Baa-Puyoulet

Secrétaire de séance : J Places

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Mars 2015

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

2. Vote des Budgets Primitifs 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 et les budgets annexes qui s'y rattachent.

Les budgets sont présentés en équilibre dans les 2 sections sauf pour le budget assainissement.

Il propose que ces budgets soient votés selon les chiffres indiqués sur le tableau ci-dessous :

Budget	Section fonctionnement		Section investissement		Total
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget Principal	1 768 992.00	1 768 992.00	1 911 977.00	1 911 977.00	3 680 969.00
Assainissement	200 856.00	200 856.00	177 377.00	296 276.00	378 233.00
Eau	190 546.00	190 546.00	671 721.00	671 721.00	862 267.00
Lotissement	411 131.76	411 131.76	189 051.31	189 051.31	600 183.07

Le Conseil Municipal, constatant que ces chiffres intègrent bien les résultats de clôture des comptes administratifs 2014, et après délibération :

- ✓ Décide de voter à l'unanimité des membres présents les budgets tels que présentés ci-dessus.

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015.

Il propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux et de maintenir pour l'année 2015 :

Taux de Taxe d'habitation : 23,33 %
Taux de Taxe foncière (bâti) : 20,41 %
Taux de Taxe foncière (non bâti) 62,06 %
CFE 42,60 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité des membres présents les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015 tels que présentés ci-dessus.

4. Validation ouverture des plis Carrère dera Cabe

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal d'ouverture des plis concernant le réaménagement de la rue Carrère dera Cabe, en date du 17 mars 2015.

Trois offres ont été déposées avant la date limite du 13 mars 2015. Il s'agit de :

- SOARES : 174 002.50 €
- ACCHINI : 190 407.00 €
- LBTP : 167 245.00 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la moins disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LBTP pour un montant de 167 245 € HT et autorise Monsieur le maire à signer le marché.

5. Embauche de 2 agents techniques

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuel 20 heures par semaine afin de pallier aux absences et congés du personnel titulaire. Il précise que la région prend en charge les Contrats Uniques d'Insertion au taux de 70% pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures pour 12 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée au taux horaire de 9.61 €. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- Autorise Monsieur le Maire à signer les 2 contrats CUI pour une durée de 12 mois.